



EVALUER LE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA026	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1261,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 24/04/2025 au 25/04/2025
- Du 15/10/2025 au 16/10/2025

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques des professions non salariées
- Déterminer les informations utiles des documents comptables
- Découvrir puis appliquer une méthodologie d'évaluation du préjudice économique des professions non salariées, ce préjudice visant tant les blessures que le décès

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Analyse des spécificités liées à l'activité, la fiscalité et la comptabilité des professions non salariées.

Analyse des documents comptables pour l'évaluation du préjudice économique. Études de cas de synthèse à l'élaboration d'une proposition d'indemnisation. Mise en œuvre d'une stratégie de règlement du dossier sinistre corporel automobile.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Identifier les caractéristiques des professions non salariées
- 1. Connaître les conditions d'activité
- 2. Appréhender les spécificités fiscales
- 3. Recenser les obligations comptables
- B. Déterminer les informations utiles des documents comptables
- 1. Déterminer les documents nécessaires au calcul du préjudice
- 2. Différencier le bilan du compte de résultats
- 3. Connaître les grandes masses d'emplois et ressources
- 4. Comprendre la formation d'un bénéfice
- C. S'entraîner à l'évaluation d'un préjudice économique
- 1. Sélectionner les éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'une proposition d'indemnisation
- 2. Calculer le taux de marge brute
- 3. Définir une stratégie : transaction ou procédure judiciaire

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels confirmés automobile ou non automobile

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1261,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 09:56